



Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



Rapport public du SCRS 2020

DES RENSEIGNEMENTS ET DES CONSEILS FIABLES POUR UN CANADA SÛR ET PROSPÈRE.
A SAFE, SECURE AND PROSPEROUS CANADA THROUGH TRUSTED INTELLIGENCE AND ADVICE.

Canada

ISSN : 1495-0154

N° de cat. : PS71F-PDF

This publication is also available in English under the title: *CSIS Public Report 2020*

www.canada.ca

Publié en avril 2021

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2021

© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2021

Rapport public du SCRS **2020**



Table des MATIÈRES

Message du directeur	6
Aperçu du SCRS	11
Mandat	12
Obligation de rendre compte	12
Partenariats	13
Fonctions	13
Rapports financiers	14
Pandémie	17
Programme de sensibilisation à la menace liée à la COVID-19	18
Les quatre portes de la sécurité économique	19
Contribution du SCRS à la réponse du gouvernement du Canada à la pandémie	20
Contexte de la menace	21
Espionnage et ingérence étrangère	22
Cybermenaces	24
Lutte contre la prolifération	26
Extrémisme violent à caractère idéologique	27
Extrémisme violent à caractère politique	28
Extrémisme violent à caractère religieux	28
Voyageurs extrémistes canadiens	29
Terrorisme international	29
Filtrage de sécurité	31

Dialogue avec la population	33
Transparence	34
Liaison	34
Effectif du SCRS	37
Diversité et inclusion	38
Code de conduite	38
Le SCRS au Canada	40
Le SCRS dans le monde	41
Coopération avec des organismes canadiens et étrangers	43
Surveillance et conformité	45
Conformité	46
Examens des organismes de surveillance de l'extérieur	47
Modernisation des pouvoirs	49



Message du **DIRECTEUR**



IL NE FAIT AUCUN DOUTE QUE 2020 RESTERA DANS LES MÉMOIRES COMME L'ANNÉE DE LA COVID-19, celle où nous avons vécu des confinements appliqués de nouvelles mesures de sécurité publique, perdu des êtres chers emportés par un virus cruel et implacable et vu le monde s'adapter à une nouvelle normalité. De fait, la pandémie mondiale a eu de profondes répercussions sur à peu près toutes les facettes de nos vies. Pourtant, malgré ces facteurs de stress à l'échelle de la société, le SCRS est resté vigilant. Il a continué de surveiller les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, celles de longue date comme les nouvelles et de remplir sa mission : protéger le Canada et sa population. À l'instar du reste du monde, les auteurs de menaces ont adapté à la nouvelle réalité pandémique. Comme beaucoup d'autres organismes et entreprises, le SCRS a pris les mesures qui s'imposaient. Il est sorti de l'ombre pour faire la lumière sur les menaces pour la sécurité nationale du Canada.

Le contexte instable et en évolution rapide dans lequel la COVID-19 nous a plongés réunissait toutes les conditions nécessaires pour que des auteurs de menaces désireux de servir leurs propres intérêts cherchent à profiter de la situation. En tant que directeur, je suis incroyablement fier des membres du personnel du SCRS qui ont travaillé sans relâche pendant toute l'année 2020 pour faire en sorte non seulement que la population canadienne soit protégée contre les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, mais aussi que le gouvernement et les secteurs vulnérables de l'économie canadienne soient informés des menaces toujours plus nombreuses pour les intérêts et la prospérité du pays.

Dès le début de la pandémie, le SCRS a décidé d'intervenir en amont et de jouer un rôle plus public que jamais en mettant en place un programme de sensibilisation et de mobilisation à l'échelle nationale axé sur les intervenants du milieu universitaire, des centres de recherche et des entreprises privées dans les secteurs de la biopharmaceutique, des sciences de la vie et de la science des données qui cherchaient un vaccin contre la COVID-19. Par la suite, comme la pandémie progressait, le SCRS a organisé des séances d'information semblables sur les risques associés aux réseaux d'approvisionnement logistique à l'intention des associations, des chaînes d'approvisionnement et de groupes industriels connexes. Ces programmes de sensibilisation allaient de pair avec les autres activités menées à l'appui de la réponse globale du gouvernement du Canada à la pandémie.

En 2020, notre monde est devenu de plus en plus interdépendant de nombreuses personnes travaillaient de la maison, offrant plus de possibilités que jamais aux cyberintervenants pour mener en ligne des activités liées à la menace. De plus, nous avons tous vu des extrémistes violents se servir de plateformes en ligne pour continuer de propager des idées pernicieuses comme la xénophobie, des discours antiautoritaires ou des théories du complot liées à la pandémie pour essayer de rationaliser et de justifier le recours à la violence.

De même, en 2020, le SCRS a constaté que les activités d'espionnage et d'ingérence étrangère avaient atteint des niveaux qui n'avaient plus été vus depuis la guerre froide. Bref, les principales menaces qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada, à savoir l'extrémisme violent, l'ingérence étrangère, l'espionnage et les cyberactivités malveillantes, sont pris de l'ampleur à un rythme accéléré et, à bien des égards, sont devenues beaucoup plus sérieuses pour la population canadienne.

Pendant que le SCRS remplissait sa mission de protéger le Canada contre les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale, la Cour fédérale a rendu une décision qui a suscité des inquiétudes au sujet de certaines activités opérationnelles du SCRS ainsi que du respect de son obligation de franchise envers la Cour. Je tiens à préciser que le respect de la primauté du droit constitue le fondement des activités du SCRS. La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a dissipé les craintes de la Cour au sujet des activités opérationnelles, mais le SCRS a posé un certain nombre de gestes concrets pour répondre aux préoccupations liées au respect de son obligation de franchise. Ainsi, il a commandé un examen de la compréhension qu'a son effectif de cette obligation, créé une section des déposants expressément chargée de voir à ce que ses obligations de communication à la Cour fédérale soient bien comprises et respectées, offert une nouvelle formation approfondie à son personnel et établi un cadre de coopération avec Sécurité publique Canada dont l'objectif est d'accroître la transparence et d'améliorer la reddition de comptes, se conformant ainsi aux nouvelles instructions du ministre en la matière.

Lorsque la *Loi sur le SCRS* a été rédigée en 1984, les annuaires téléphoniques et les pincettes crocodile installées sur les lignes téléphoniques faisaient partie des outils utilisés pour identifier les auteurs de menaces et recueillir des informations. Toutes les données étaient cloisonnées. En ce qui avait trait à la sécurité nationale, le secteur privé n'était pas un partenaire.

De toute évidence le monde est très différent aujourd'hui. Les mécanismes qui étaient adéquats il y a 37 ans ne sont plus adaptés à un monde qui est maintenant numérique par défaut et dans lequel la quantité d'informations et la vitesse de transmission de ces données augmentent de manière exponentielle chaque jour.

Le SCRS plaiderait toujours en faveur d'une discussion éclairée et réfléchie sur les enjeux liés à la sécurité nationale, particulièrement ceux qui sont d'origine canadienne. Dans le contexte de la menace dynamique d'aujourd'hui, le gouvernement, la société civile et le secteur privé doivent unir leurs efforts pour protéger nos intérêts nationaux. D'office, le SCRS continuera d'examiner et d'évaluer les pouvoirs dont il dispose pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale et satisfaire des attentes en matière de vie privée de la population canadienne aujourd'hui comme demain.

Le SCRS a besoin de la confiance de la population pour exercer ses fonctions. Cette confiance repose en partie sur l'assurance qu'il comprend et représente toutes les communautés du Canada. Il est vrai qu'il doit poursuivre et intensifier encore ses efforts en vue de mettre fin au racisme systémique et de rendre son milieu de travail plus inclusif et diversifié, mais je suis fier des progrès importants qu'il a accomplis et de la détermination à faire mieux qui anime chacun des membres du personnel. Le SCRS doit être représentatif de toutes les communautés qu'il protège.

Ma priorité en tant que directeur, surtout pendant cette pandémie est de veiller à ce que tous les membres du personnel profitent chaque jour d'un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. Étant donné le mandat exceptionnel confié au SCRS, cela signifie que, pendant qu'une bonne partie de la planète s'organise pour travailler de la maison, ceux-ci ont continué de remplir leur mission essentielle tout en assurant la protection des secrets les mieux gardés du pays. Les nouveaux défis posés par la COVID-19 ont forcé le SCRS à s'adapter et je suis reconnaissant du dévouement personnel et professionnel dont les membres du personnel ont fait preuve dans l'accomplissement de la mission. C'est grâce à son effectif si le SCRS est un service de renseignement de sécurité de premier plan, respecté à l'échelle mondiale. Les efforts dévoués de ces personnes en 2020 me remplissent de fierté. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent et devraient être fiers eux aussi.

Si 2020 a changé bien des choses, le mandat du SCRS est resté le même. Le SCRS ne cessera jamais de tout faire pour protéger le Canada et sa population – et de le faire de manière à conserver la confiance que celle-ci lui accorde.



DAVID VIGNEAULT
DIRECTEUR DU SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ



Aperçu du
SCRS

MANDAT DE BASE

1

Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada

2

Conseiller le gouvernement à cet égard

3

Prendre des mesures légales pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada

OBLIGATIONS DE RENDRE COMPTE



- Public canadien
- Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Cour fédérale
- Procureur général du Canada
- Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement
- Commissaire au renseignement
- Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
- Vérificateur général
- Commissaire à la protection de la vie privée
- Commissaire à l'information
- Commissaire aux langues officielles

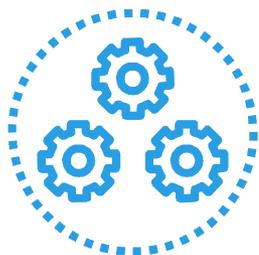
PARTENARIATS

Près de **80** ententes
avec des partenaires
canadiens



Plus de **300** ententes
avec des partenaires
étrangers dans quelque
150 pays et territoires

FONCTIONS



- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et faire rapport au gouvernement du Canada.
- Prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils en matière de sécurité en rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés en vertu de ~~la Loi sur la citoyenneté~~ ou de ~~la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés~~
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.

RAPPORT FINANCIERS

CADRE ADMINISTRATIF DES RÉSULTATS

Le SCRS obtient des informations et des renseignements pertinents pour mener à bien ses activités liées à la sécurité nationale.

Les renseignements recueillis par le SCRS permettent au gouvernement de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui concerne les intérêts et la sécurité du Canada.

Les mesures de réduction de la menace prises par le SCRS réduisent les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et de sa population.

Les évaluations du Centre intégré d'évaluation du terrorisme permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

RÉPERTOIRE DE PROGRAMMES

Gestion des programmes opérationnels

Collecte régionale

Soutien des opérations

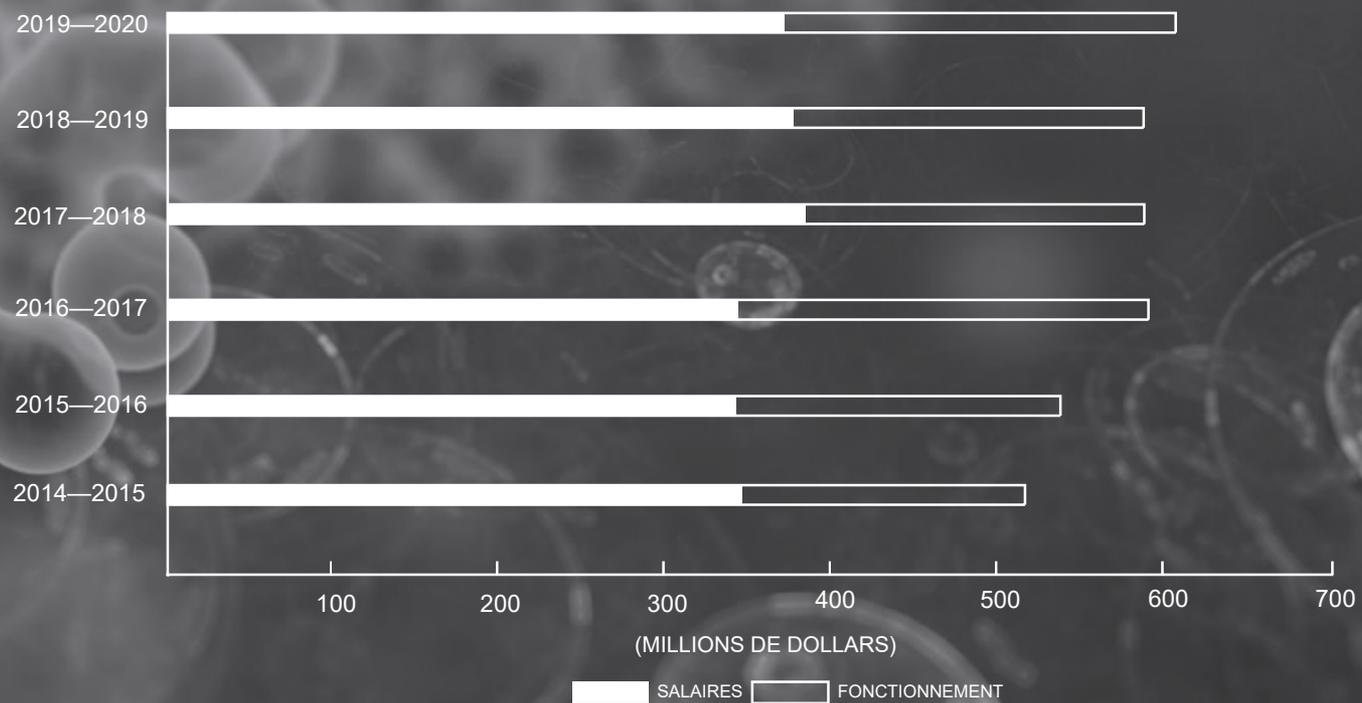
Évaluation et diffusion des renseignements

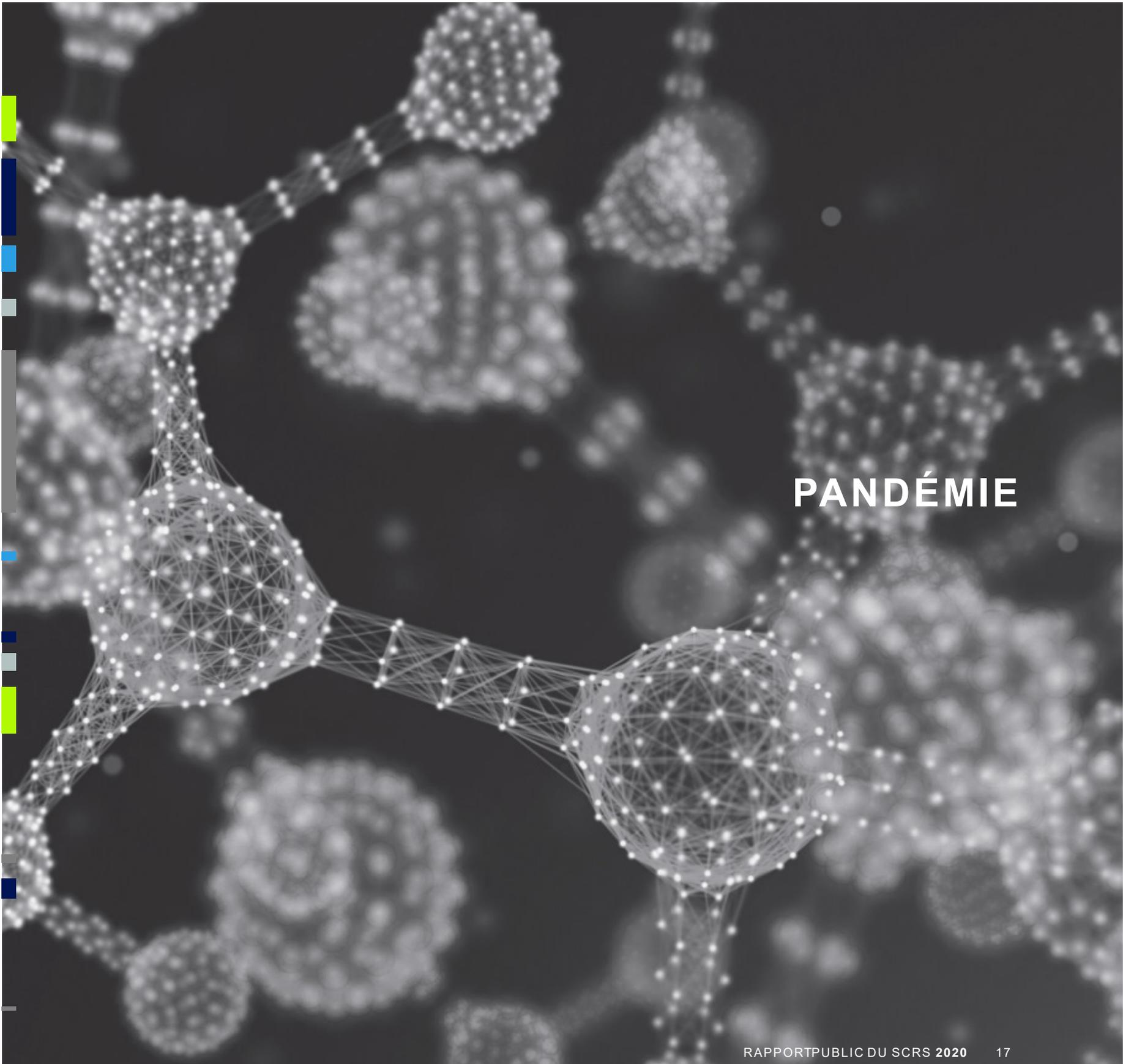
Filtrage de sécurité

Centre intégré d'évaluation du terrorisme



DÉPENSES





PANDÉMIE

PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA MENACE LIÉE À LA COVID-19

Pendant que les entreprises et les chercheurs canadiens s'adaptent et innovent pour répondre à la pandémie de COVID-19, divers auteurs de menace – de l'étranger surtout – font de même. Les secteurs canadiens de la recherche, de la biopharmaceutique et des sciences de la vie, auxquels des auteurs de menace étrangers s'intéressent déjà, sont devenus des cibles encore plus intéressantes étant donné la course à laquelle tout le monde participait pour développer un vaccin, des traitements et d'autres mesures pour lutter contre la COVID-19. Le télétravail et la visibilité publique accrue des efforts de ces organismes ont exacerbé leur vulnérabilité aux activités d'espionnage et d'ingérence étrangère. Le SCRS et ses alliés ont constaté une forte augmentation tant de la portée que de l'ampleur des activités menées par des auteurs de menace contre ces secteurs.

Le SCRS collabore avec le milieu universitaire et conseille le public canadien sur les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale depuis des années, mais les enjeux importants associés à la protection des secteurs canadiens de la biopharmaceutique et des sciences de la vie pendant la pandémie ont incité à intervenir en amont et à jouer un rôle plus visible que jamais. Dès le début de la pandémie, le SCRS a mis sur pied un programme de sensibilisation et de mobilisation à l'échelle du pays axé sur le milieu universitaire, les centres de recherche et les entreprises privées actifs dans les secteurs de la biopharmaceutique, des sciences de la vie et de la science des données. Le 14 mai 2020, il a diffusé un communiqué sur ce programme de concert avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) afin d'informer la

population canadienne du risque accru d'activités d'espionnage et d'ingérence étrangère. De même, le 14 septembre 2020, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie et le ministre de la Santé ont publié un communiqué commun afin de rappeler aux organismes de santé canadiens, aux partenaires au gouvernement et aux intervenants de l'industrie d'être attentifs aux cybermenaces, ainsi qu'aux activités d'espionnage et d'ingérence étrangère qui visent leurs institutions et leurs importants travaux.

Les auteurs de menace peuvent emprunter quatre portes pour avoir accès à de précieuses informations : 1) les importations et exportations, 2) les investissements, 3) les connaissances et 4) les licences. Afin de joindre un grand nombre d'organisations – le plus rapidement possible – pendant la pandémie, le SCRS a utilisé tous les outils à sa disposition. Il a offert des séances d'information virtuelles à grande échelle aux universitaires et aux chercheurs, auxquelles ont été ajoutées des séances d'information sur les menaces tenues dans plusieurs cas par le SCRS et le Centre canadien pour la cybersécurité. Afin de joindre des publics encore plus vastes, le SCRS a donné des séances d'information à de grands organismes, comme la Chambre de commerce du Canada, et a amplifié ses efforts en ligne et dans les médias. Ces séances ont fourni aux intervenants des informations claires sur la menace et les répercussions possibles des activités d'espionnage et d'ingérence étrangères sur leurs travaux, ainsi que sur les mesures qu'ils devraient prendre pour se protéger. Pour transmettre ces informations, le SCRS a présenté au public le concept des « quatre portes de la sécurité économique », qui explique les risques pour la sécurité économique que représentent les activités d'espionnage et d'ingérence étrangère, notamment

ce qui pourrait être pris pour cible et la façon dont ces activités liées à la menace peuvent être menées.

Par exemple, les importations et les exportations canadiennes de fournitures médicales et d'équipement de protection sont indispensables pour protéger la population et peuvent servir d'accès aux auteurs de menace. L'investissement dans une

entreprise peut être une autre façon d'accéder à la propriété intellectuelle ou aux travaux spécialisés de recherche et de développement d'un organisme liés aux vaccins et à de

nouvelles technologies. Des services de renseignement étranger peuvent prendre pour cible l'innovation, la recherche et la propriété intellectuelle du Canada afin d'obtenir des connaissances et des données sensibles, ce qui peut se faire par le biais

LES QUATRE PORTES DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Les auteurs de menace peuvent emprunter quatre portes pour avoir accès à de précieuses informations :

1 Des auteurs de menace peuvent simplement essayer d'acheter des technologies sensibles d'entreprises ou de chercheurs canadiens, pour les déployer immédiatement ou pour essayer de les désosser eux-mêmes. La diffusion ultérieure non autorisée de ces technologies peut nuire à la sécurité et à la prospérité économique (recherche et ventes futures) du Canada.

3 Des auteurs de menace ont déjà mené des opérations de renseignement tant technique que humain pour acquérir de la propriété intellectuelle ou obtenir l'accès nécessaire en vue d'atteindre leurs objectifs. Exemples : cyberespionnage, activités liées à la menace interne au sein d'entreprises canadiennes, accords de collaboration et collaborateurs (p. ex. programmes de développement de talents).

2 Des auteurs de menace utilisent diverses ententes financières (p. ex. investissement direct étranger, coentreprises) pour avoir accès à des technologies et à du savoir-faire canadiens. Ils acquièrent ainsi de nouvelles capacités, et le Canada perd de futures possibilités économiques.

4 Des auteurs de menace ont un accès privilégié aux technologies ou à la propriété intellectuelle en se procurant des licences et des droits qu'ils violent pour acquérir de nouvelles capacités et dépouiller des entités canadiennes des avantages économiques de leur travail. Exemples : brevets, droits d'offrir un service ou permission d'entrer au Canada. Souvent, les licences ne sont pas elles-mêmes l'objectif, mais plutôt le moyen qui leur permet d'atteindre leur but ultime.

Les
4 portes
de la sécurité
économique

de cyberattaques, d'espionnage et de menaces internes. Enfin, des auteurs de menace peuvent même exploiter des brevets, des droits et d'autres licences pour avoir accès illégalement à des médicaments, à des technologies ou à de la propriété intellectuelle. Les auteurs de menace peuvent essayer de franchir les quatre portes, mais il ne leur en faut qu'une pour causer un préjudice grave.

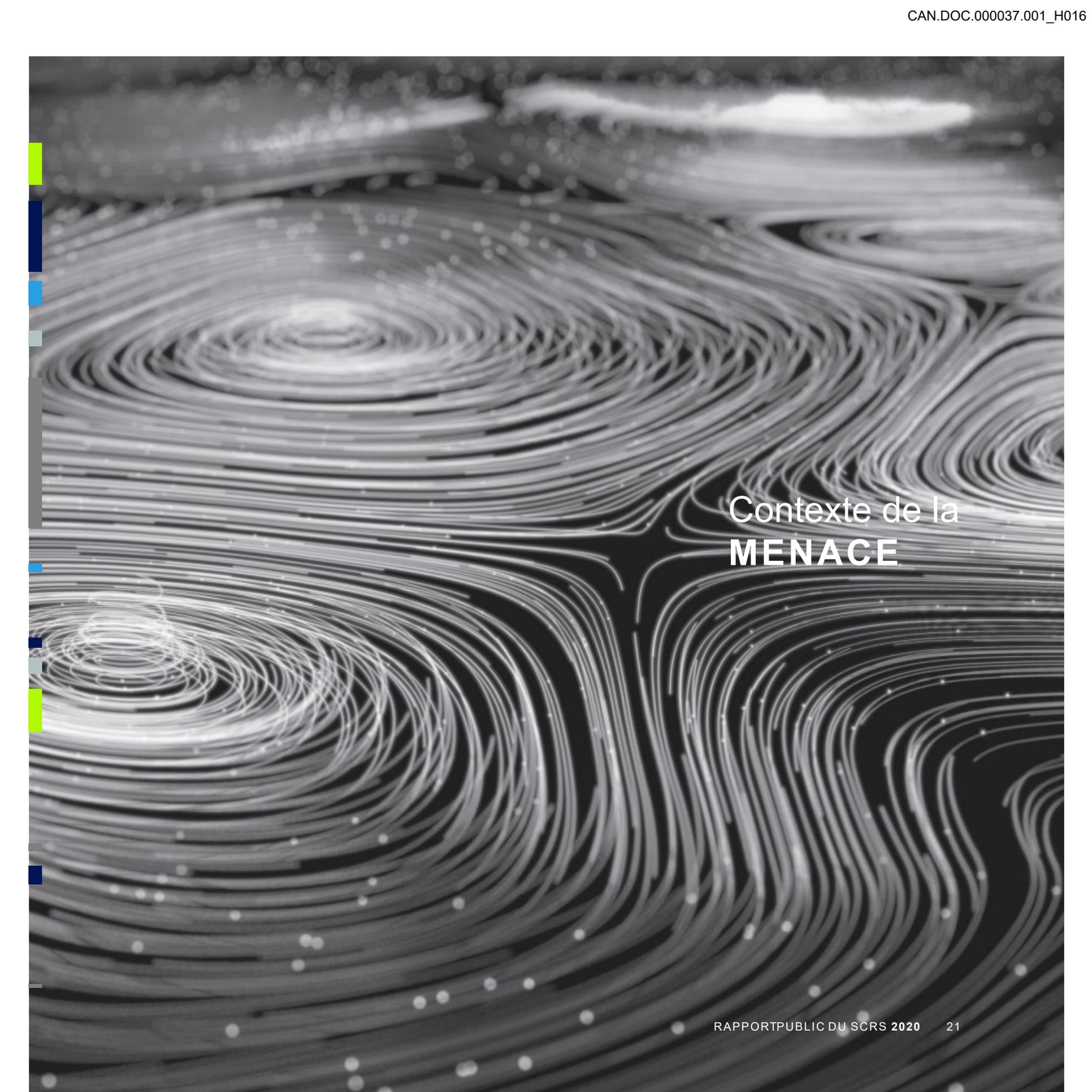
Comme le centre des préoccupations est passé du développement de vaccins et de médicaments à l'acheminement et à la distribution des vaccins, le SCRS a entrepris de joindre le secteur des chaînes d'approvisionnement du Canada et d'autres intervenants de la chaîne de production, de distribution et de livraison des vaccins contre le COVID-19 et d'autres fournitures essentielles.

Au total, le SCRS a communiqué avec plus de 225 organismes à l'échelle du Canada et informé au moins 2000 intervenants canadiens pendant la pandémie de COVID-19 en 2020. Comme la pandémie entre dans de nouvelles phases critiques en 2021, le SCRS continuera de collaborer avec des secteurs canadiens vulnérables afin de faire en sorte qu'ils soient conscients des menaces d'espionnage et d'ingérence étrangère qui pèsent sur leur innovation et leur propriété intellectuelle. Ils pourront ainsi prendre des mesures en amont pour atténuer ces menaces et protéger leurs travaux ainsi que la sécurité économique et la prospérité future du Canada.

CONTRIBUTIONS DU SCRS À LA RÉPONSE GOUVERNEMENTALE À LA PANDÉMIE

Dès le début de la pandémie, le SCRS a surveillé la façon dont les auteurs de menace exploitaient la propagation de la COVID-19 à des fins géostratégiques, notamment les activités susceptibles de représenter une menace pour la réponse nationale du Canada à la pandémie, et il en a informé le gouvernement du Canada. Dans ce contexte, il a distribué des rapports d'enseignement parfois classifiés aux décideurs haut placés afin qu'ils disposent de données à jour sur la situation et il a signalé à ses partenaires certaines menaces pour la sécurité nationale.

Comme la pandémie n'est pas encore terminée, le SCRS demeurera une source de conseils dignes de confiance pour ses partenaires au gouvernement dont Services publics et Approvisionnement Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada et les Forces armées canadiennes, sur l'approvisionnement en vaccins, la logistique et d'autres activités menées par le gouvernement du Canada. Il continuera de collaborer étroitement avec d'autres membres de l'appareil canadien de la sécurité et du renseignement ainsi qu'avec des partenaires des pays alliés, afin d'aider à protéger la réponse du Canada à la pandémie contre d'éventuelles menaces pour la sécurité nationale.



Contexte de la
MENACE

ESPIONNAGE ÉTRANGÈRE

Un volet essentiel du mandat du SCRS est d'enquêter sur les menaces que représentent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger et de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard. Au sens de la *Loi sur le SCRS*, ces activités influencées par l'étranger (communément appelées «ingérence étrangère») désignent les activités qui «sont préjudiciables [aux intérêts du Canada] et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque». De telles activités sont presque toujours menées pour servir les intérêts d'un pays étranger par l'entremise d'entités étatiques ou non, dont des intermédiaires et des collaborateurs. Elles visent des entités canadiennes tant au pays qu'à l'étranger et menacent directement la sécurité nationale.

La pandémie de COVID-19 n'a pas mis fin aux menaces que représentent les activités d'espionnage et d'ingérence étrangère, qui s'intensifient même dans certains secteurs. Étant donné son économie avancée et concurrentielle et ses partenariats économiques et stratégiques étroits avec les États-Unis, le Canada est toujours la cible d'activités menées par des États hostiles. Il demeure aussi une cible intéressante de l'activité d'espionnage et d'ingérence étrangère parce qu'il travaille à protéger et à renforcer le système international fondé sur des règles, qu'il collabore avec des partenaires de premier plan pour faire face à d'importants sujets de préoccupation liés à la politique étrangère qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et qu'il est signataire de nombreux autres accords de défense et de commerce multilatéraux et bilatéraux.

L'espionnage nuit aux intérêts canadiens en raison de la perte de technologies de pointe ou d'informations sensibles et

exclusives et de la communication sans autorisation d'informations gouvernementales classifiées et sensibles. Si les administrations municipales ainsi que les ordres de gouvernement fédéral et provinciaux suscitent leur intérêt, des États étrangers comme la République populaire de Chine et la Russie prennent aussi pour cible des organisations non gouvernementales au Canada – dont des établissements d'enseignement, le secteur privé et la société civile. En 2020, la République populaire de Chine, la Russie et d'autres États étrangers ont continué de recueillir secrètement des informations politiques, économiques et militaires au Canada au moyen d'activités ciblées liées à la menace à l'appui de leurs propres objectifs de développement. Pour y arriver, ils profitent de la nature ouverte, transparente et collaborative de la société, de l'économie et du gouvernement du Canada, souvent en chargeant des «agents de collecte non professionnels», dont certains n'ont reçu aucune formation officielle en renseignement ou presque (p. ex. des chercheurs, des organismes privés ou d'autres tiers), de recueillir des informations et de l'expertise précieuses pour leur compte.

Par ailleurs, des gouvernements étrangers continuent d'utiliser les ressources de leur État et leurs relations avec des organismes du secteur privé pour tenter de se livrer au Canada à des activités d'ingérence clandestines, trompeuses ou menaçantes qui, dans bien des cas, visent à soutenir des programmes politiques étrangers ou à influencer de façon trompeuse des politiques, des processus démocratiques et des représentants du gouvernement du Canada. À titre d'exemple d'activités suscitant des préoccupations considérables, citons les auteurs de menace affiliés à la République populaire de Chine qui cherchent à exploiter les libertés fondamentales protégées par ailleurs par la société et le gouvernement du Canada afin de servir les intérêts politiques du Parti communiste chinois.

Des puissances étrangères essaient de surveiller et d'intimider clandestinement diverses communautés canadiennes dans le but d'atteindre leurs propres objectifs stratégiques et économiques. Lorsqu'il s'agit de telles activités, les États étrangers prennent pour cible des membres de communautés et de groupes vulnérables qui, souvent, n'ont pas les moyens de se protéger. Ceux-ci craignent souvent les représailles qu'un État pourrait exercer – ou faire exercer – contre eux et, peut-être leurs proches au Canada et à l'étranger. Les activités de harcèlement de manipulation ou d'intimidation menées par des États étrangers contre des communautés au Canada pour obtenir leur appui ou pour faire taire leurs détracteurs constituent une menace pour la souveraineté du Canada et la sécurité de sa population. De plus, en n'hésitant pas à mener de telles activités, les acteurs étrangers font preuve de mépris pour les institutions du gouvernement du Canada et leur mandat de protéger le Canada et sa population.

Le 8 janvier 2020, le vol PS752 de la compagnie aérienne Ukraine International Airlines a été abattu près de Téhéran. Les 176 passagers et membres d'équipage dont 55 avaient la citoyenneté canadienne et 30 étaient titulaires de la résidence permanente au Canada sont tous décédés. Depuis, le SCRS appuie les démarches du gouvernement du Canada dans ce dossier prioritaire. Selon des rapports crédibles, plusieurs des parents établis au Canada de victimes du vol PS752 se sont fait harceler et intimider par des auteurs de menaces à des intermédiaires de la République islamique d'Iran. De telles activités peuvent constituer de l'ingérence étrangère.

Les activités d'ingérence étrangère auxquelles s'livrent des acteurs étatiques hostiles et leurs intermédiaires revêtent le plus souvent la forme de relations humaines, mais les activités

de manipulation menées par des organismes étrangers sur divers médias sociaux en ligne suscitent des inquiétudes croissantes. Récemment, de telles activités parrainées par l'État, notamment la désinformation, visaient à réorienter ou à miner certains discours afin de semer le doute sur les origines du coronavirus et de la pandémie ainsi que sur les moyens nécessaires pour le contrer, mais elles discréditent les réponses démocratiques à la COVID-19 tout en présentant les leurs comme supérieures et érodent la confiance dans les valeurs canadiennes que sont la démocratie et les droits de la personne. La Russie et les services de renseignement russes, par exemple, mènent activement depuis mars 2020 des campagnes de désinformation afin d'essayer de rejeter la responsabilité de la pandémie de COVID-19 sur l'Occident. Cela s'inscrit dans une vaste campagne visant à discréditer l'Occident et à susciter des divisions à promouvoir l'influence de la Russie à l'étranger et à faire pression pour que les sanctions occidentales prennent fin.

Le SCRS continuera d'enquêter sur les menaces que l'espionnage et l'ingérence étrangère constituent pour les intérêts du Canada et de collaborer étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour les contrer.

Protection des institutions démocratiques

Partout dans le monde, les processus et les institutions démocratiques dont les élections sont la cible d'un nombre toujours croissant d'attaques menées par des auteurs de menace étrangers. Le Canada étant une puissance moyenne capable d'influencer des alliés idéologiquement proches et des institutions multilatérales libérales, ses processus et ses institutions sont des cibles particulièrement intéressantes. Le système électoral du Canada est solide, mais des auteurs de menaces tentent de s'en prendre aux politiciens, aux partis

politiques, aux élections et aux organes de presse pour manipuler le public canadien et s'immiscer dans le régime démocratique du Canada. Si certains États cherchent à manipuler le système électoral et à en abuser afin de servir leurs propres intérêts nationaux, d'autres s'efforcent de discréditer des aspects essentiels des institutions démocratiques du Canada afin de miner la confiance du public dans le régime démocratique.

La création du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE) est l'un des garde-fous qui ont été mis en place au Canada pour protéger la démocratie et les élections fédérales. À titre de membre actif du MSRE, le SCRS collabore étroitement avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), la Gendarmerie royale du Canada, Affaires mondiales Canada et le Bureau du Conseil privé pour échanger des informations sur la sécurité des élections.

Sécurité économique

Les activités économiques menées par des acteurs étatiques hostiles pour nuire à des intérêts liés à la sécurité nationale du Canada étaient déjà une priorité pour le SCRS avant 2020. La pandémie de COVID-19 a intensifié ces efforts. Pendant toute l'année 2020, et particulièrement depuis mars, des auteurs de menaces étrangers – dont des services de renseignement adverse et des personnes travaillant pour leur compte – ont cherché à profiter des conditions économiques et sociales créées par la pandémie pour recueillir de précieuses informations politiques, économiques, commerciales, universitaires, scientifiques et militaires. De plus, ils se sont livrés à des activités d'ingérence clandestines et trompeuses pour servir les intérêts stratégiques qui étaient les leurs avant la pandémie. Ces activités reposent souvent sur des méthodes de collecte

de renseignements traditionnelles ou non, dont le renseignement humain et le cyberespionnage, l'investissement étranger, la manipulation d'importations et d'exportations, l'exploitation de licences et de droits et les attaques contre les connaissances, comme l'espionnage universitaire.

Le SCRS continue de recueillir des renseignements et de conseiller ses partenaires au gouvernement sur les menaces qui pèsent sur les intérêts liés à la prospérité et à la sécurité nationale du pays. Ainsi, en avril 2020, le gouvernement du Canada a publié son *Énoncé de politique sur l'examen des investissements étrangers et le COVID-19*, dans lequel il s'engageait à veiller à ce que les investissements étrangers effectués pendant la pandémie n'entraînent pas de nouveaux risques pour l'économie canadienne, la sécurité nationale ou la santé et la sécurité de la population canadienne. Le SCRS a joué un rôle de premier plan à cet égard en examinant sous l'angle de la sécurité nationale des investissements liés à la santé publique ou à l'approvisionnement en biens et services essentiels, ainsi qu'en soumettant à un examen approfondi tous les investissements effectués par des gouvernements étrangers ou sous leur influence. Ces efforts accrus devraient se poursuivre jusqu'à ce que l'économie se remette des conséquences de la pandémie de COVID-19.

CYBERMENACES

Les activités d'espionnage, de sabotage, d'ingérence et de terrorisme menées par des moyens informatiques représentent de graves menaces pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du pays. Le Canada demeure une cible de cyberactivités malveillantes, ainsi qu'une plateforme à partir de laquelle des groupes hostiles essaient de mener des

opérations à l'aide de réseaux informatiques (ORI) contre des entités dans d'autres pays. Comme le monde est de plus en plus interconnecté, des cyberintervenants ont plus d'occasions que jamais de mener des activités malveillantes. La pandémie a provoqué une augmentation spectaculaire du nombre de personnes qui travaillent à domicile, où les conditions sont moins sûres, ce qui a accru considérablement le risque que des réseaux et des informations sensibles soient exposés à des cyberactivités malveillantes.

Les cyberintervenants mènent des activités malveillantes pour servir leurs intérêts politiques, économiques, militaires, sécuritaires et idéologiques. Ils cherchent à compromettre des systèmes informatiques du gouvernement et du secteur privé en manipulant leurs utilisateurs ou en exploitant des failles sur le plan de la sécurité. Des technologies nouvelles ou émergentes comme l'intelligence artificielle, offrent aux auteurs de menaces de nouvelles façons possibles de compromettre des systèmes informatiques. Des auteurs de cybermenaces parrainés par des États mènent des ORI pour voler de la propriété intellectuelle ou des secrets commerciaux, ou encore pour atteindre des objectifs géopolitiques en perturbant les infrastructures essentielles et les services primordiaux, s'ingérer dans des élections ou mener des campagnes de désinformation. En 2020, un groupe de cyberespionnage a pénétré aux services de renseignement russes et a mené des ORI contre des organisations établies au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis qui participaient à la réponse à la pandémie de COVID-19 et aux efforts de reprise. Ces cyberactivités malveillantes auraient été une tentative de voler des informations et de la propriété intellectuelle liées à l'élaboration et à la mise à l'essai de vaccins contre la COVID-19. Des acteurs non étatiques dont des groupes terroristes, ont aussi essayé de mener des ORI pour faire avancer leurs objectifs

idéologiques, par exemple, recruter des partisans et diffuser de la propagande ou encourager le recours à la violence contre des particuliers ou des groupes donnés, ce qui est aussi inquiétant.

Par ailleurs, des auteurs de menaces ont compromis des logiciels ou du matériel de fournisseurs indépendants dans le but de mener des cyberopérations contre les clients de ces fournisseurs. En 2020, un auteur de cybermenace parrainé par un État a modifié le mécanisme de mise à jour d'un logiciel de gestion de réseaux d'une marque populaire, ce qui lui a permis d'avoir accès à destination de des milliers de réseaux du gouvernement et du secteur privé partout dans le monde. Ce type d'attaque a un profond retentissement.

La Stratégie de cybersécurité du Canada considère la cybersécurité comme un élément essentiel de l'innovation et de la prospérité du Canada. Le SCRS de concert avec des partenaires joue un rôle actif dans le développement et le renforcement de la résilience du pays dans ce domaine en collaborant à la prise de mesures en réaction à l'évolution des menaces attribuables aux cyberactivités malveillantes. Bien que leurs mandats soient distincts, le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres partenaires clés au gouvernement ont un objectif commun, protéger le Canada, sa population et les intérêts canadiens en ligne. Dans l'actuel contexte mondial de la menace, assurer la sécurité nationale – y compris la cybersécurité – ne peut se faire que par la collaboration. Pour faire face aux cybermenaces, le SCRS enquête sur les cyberattaques menées contre la sécurité nationale comme le prévoit la *Loi sur le SCRS*. En enquêtant sur les ORI malveillantes, il peut déceler des indices qui aident à établir le profil des auteurs de cybermenace à comprendre leurs méthodes et leurs

techniques à reconnaître des cibles qui les intéressent et à conseiller le gouvernement du Canada en conséquence.

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION

Plusieurs États étrangers poursuivent leurs activités clandestines en vue de se procurer une série de technologies et de biens sensibles réglementés à double usage au Canada qui pourraient leur permettre de se doter de programmes de fabrication d'armes de destruction massive (ADM) et de vecteurs connexes.

En août 2020, il a été établi que des auteurs de l'État russe ont utilisé un agent neurotoxique de type Novitchok pour empoisonner un des chefs de file de l'opposition russe, Alexeï Navalny. Cette attaque, qui contrevient aux normes internationales qui interdisent l'utilisation d'armes chimiques, a été fermement condamnée par le gouvernement du Canada. L'événement est aussi particulièrement troublant parce qu'il représente un autre cas où des acteurs étatiques russes ont servi d'armes chimiques pour réprimer la dissension.



EXTRÉMISME À CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE

Depuis 2014, des personnes canadiennes motivées en tout ou en partie par des opinions relevant de l'extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI) ont tué 21 personnes et en ont blessé 40 autres au pays – plus que ceux qui se réclament de l'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) ou de l'extrémisme violent à caractère politique (EVCP). Au début de 2020 par exemple, des accusations ont été déposées contre un Canadien mineur adhérent à l'idéologie des célibataires involontaires (incel) en vertu des dispositions relatives au terrorisme du *Code criminel*.

Les tenants de l'EVCI sont mus par une série d'influences plutôt que par un seul système de croyances. La radicalisation qui les mène à l'extrémisme violent est le plus souvent provoquée par une combinaison d'idées et de récriminations résultant en une vision du monde personnalisée, inspirée par diverses sources dont des livres, des vidéos, des discussions en ligne et des conversations. Leur vision du monde est souvent axée sur la volonté de mobiliser d'autres personnes de les inciter à commettre des actes de violence ou de leur donner les moyens de passer à l'action. Souvent, les agissements de ces personnes ou de ces cellules ne résultent pas clairement de l'appartenance à un groupe organisé ou d'une influence externe mais prennent néanmoins forme en ligne, à usage de

caisses de résonance (voix et messages haineux) qui normalisent et préconisent le recours à la violence.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les discours à caractère xénophobe et antiautoritaire dont beaucoup peuvent influencer, directement ou non, sur des considérations relatives à la sécurité nationale. En ligne, des extrémistes violents continuent d'exploiter la pandémie en amplifiant de fausses informations sur les mesures gouvernementales et le virus lui-même. Certains ne mettent pas en doute l'existence de la COVID-19, mais se réjouissent de cette crise susceptible d'accélérer l'effondrement de la société occidentale. D'autres adoptent des théories du complot sur la pandémie afin d'essayer de rationaliser et de justifier le recours à la violence. Ces discours contribuent à l'effritement de la confiance dans l'intégrité du gouvernement et des forces de l'ordre et à l'incitation à la méfiance à l'égard des experts scientifiques. Si certains aspects de ces théories du complot relèvent d'une revendication légitime de la liberté d'expression, les discours tenus en ligne sont de plus en plus violents et appellent à l'arrestation et à l'exécution de certaines personnes, ce qui est très inquiétant.

En 2020, le SCRS a estimé que la rhétorique menaçante de l'EVCI était plus fluide et diversifiée que jamais. En règle générale, des théories du complot liées à l'EVCI subissent souvent l'influence de tendances de communautés virtuelles décentralisées et d'influenceurs extrémistes qui interprètent les événements locaux, nationaux et mondiaux à travers le prisme du radicalisme. Souvent, des extrémistes reprennent des interprétations larges et les personnalisent en fonction de l'inquiétude présumée quant au bien-être économique, à la sécurité, à la pandémie de COVID-19 ou à des événements spéciaux.

EXTRÉMISME À CARACTÈRE POLITIQUE

L'extrémisme violent à caractère politique (EVCP) encourage le recours à la violence pour instaurer de nouveaux régimes politiques ou pour modifier les structures et les normes des régimes existants.

EXTRÉMISME À CARACTÈRE RELIGIEUX

L'extrémisme violent à caractère religieux (EVCR) encourage le recours à la violence dans le cadre d'une lutte spirituelle contre un système jugé immoral. Ses adeptes croient que le salut ne peut être obtenu que par la violence.

Aucun attentat inspiré par l'EVCR n'a été commis au Canada en 2020, mais la menace demeure parce que ce type d'attentat peut être planifié et exécuté rapidement, sans avertissement ou presque. Les attentats inspirés par l'EVCR sont habituellement peu complexes et peuvent être perpétrés au moyen d'armes à feu ou d'un quelconque autre dispositif, arme ou outil pouvant causer un maximum de dommages dans un endroit public bondé. D'après le SCRS, la pandémie de COVID-19 n'a pas ébranlé les discours liés à l'EVCR en ligne. En fait, comme des gens passent plus de temps en ligne et sont donc susceptibles d'être davantage exposés aux messages qui y circulent, le SCRS est d'avis que la COVID-19 pourrait avoir haussé la menace de radicalisation menant à l'EVCR chez certains auteurs de menace.

VOYAGEURSEXTRÉMISTESCANADIENS

Le gouvernement du Canada continue de suivre la menace que représentent les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) et de prendre des mesures pour la contrer. Les VEC sont des individus qui ont un lien avec le Canada, c'est-à-dire qu'ils sont la citoyenneté canadienne, sont titulaires de la résidence permanente ou détiennent un visa valide, et qui sont soupçonnés d'être allés à l'étranger pour participer à des activités liées au terrorisme. Qu'ils soient toujours à l'étranger ou rentrés au pays, les VEC suscitent un large éventail de préoccupations liées à la sécurité du Canada.

Étant donné les conséquences de la pandémie de COVID-19, le nombre de VEC est demeuré relativement stable en 2020. Le SCRS sait que des VEC se sont rendus en Turquie, en Syrie et en Irak, ainsi qu'en Afghanistan, au Pakistan et dans des régions du Nord et de l'Est de l'Afrique. Ces individus ont quitté le Canada pour soutenir et faciliter des activités extrémistes, et, dans certains cas, pour participer directement à la violence. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant un lien avec le Canada qui se sont livrées à des activités extrémistes à l'étranger et qui sont rentrées au pays est aussi resté relativement stable.

Depuis 2011, le conflit en Syrie et en Irak attire un nombre sans précédent d'extrémistes désireux de combattre à l'étranger. Toutefois, depuis l'effondrement du « califat » en 2017, beaucoup de ces individus ont été tués ou sont actuellement détenus dans des prisons ou des camps de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Environ la moitié des personnes détenues sont des femmes et leurs enfants. Depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19, les VEC qui sont en

Turquie, en Syrie et en Irak se déplacent moins, étant donné le resserrement des mesures de sécurité aux frontières et les restrictions des déplacements.

Des partenaires du Groupe des cinq, dont l'Australian Security Intelligence Organisation, ont récemment signalé que, pour la première fois, un extrémiste violent dont la motivation était d'ordre idéologique n'avait pas pu partir pour aller participer au combat à l'étranger parce que son passeport avait été annulé à la suite d'une évaluation de sécurité défavorable. Cet exemple montre en outre la complexité du problème des voyageurs extrémistes qui peuvent transcender de multiples mouvements et groupes extrémistes violents.

Le SCRS est conscient de la menace sérieuse que représentent les VEC qui reviennent de zones de conflit. L'entraînement et l'expérience opérationnelle qu'ils ont acquis à l'étranger et le contexte unique auquels ont été exposés en font une menace particulièrement dangereuse pour la sécurité du Canada. La pandémie empêche actuellement les VEC de revenir au Canada, mais le SCRS et d'autres ministères et organismes fédéraux continuent de collaborer pour gérer collectivement la menace que représentent les extrémistes canadiens qui pourraient rentrer au pays.

TERRORISMEINTERNATIONAL

Le réseau al-Qaïda perd beaucoup de dirigeants en 2020; son chef adjoint a été assassiné, et des dirigeants de ses groupes régionaux dans la péninsule Arabique, au Maghreb islamique et au sein des Hurras ad-Din ont été éliminés. L'accord conclu en février 2020 entre les États-Unis et les talibans a aussi restreint les activités de l'organisation en

Afghanistan Malgré le décès de l'émir d'AQMI en juin 2020, al-Qaïda demeure résilient en Afrique occidentale où les groupes qui y sont affiliés exercent toujours de l'influence dans les régions du centre et du nord du Mali. De fréquentes opérations militaires internationales visant le groupe al-Chabaab, affilié à al-Qaïda, n'ont pas empêché ce dernier d'étendre de secteur qu'il contrôle en Somalie ni limité ses capacités de commettre des attentats contre des cibles tant faciles que difficiles. Bien que les groupes affiliés à al-Qaïda ou alignés sur elle en Afrique et au Moyen-Orient aient généralement les objectifs locaux ou régionaux, les attentats inspirés par l'EVCR représentent toujours une menace pour le Canada.

Après la perte de son territoire en 2019, Daech a priorisé les opérations insurrectionnelles en zones rurales en Syrie et en Irak dans le but de gagner les centres urbains. Cet objectif assujéti à des conditions plutôt qu'à un calendrier pourrait être lié aux retraits futurs des forces de la coalition dirigée par les États-Unis. Daech a réussi à profiter de la pandémie pour accélérer la cadence de ses attentats à l'échelle régionale et internationale en envoyant une succession de messages pour annoncer ses campagnes d'attentats.

Le contexte de la menace en ligne était devenu de plus en plus décentralisé et fragmenté depuis que Daech a perdu son territoire en 2019 et il l'est resté en 2020. Si certains médias sociaux ont conservé à l'avantage de ceux qui diffusent de la propagande, d'autres ont vu le jour dans des créneaux bien précis et le SCRS y a observé des activités dues à la créativité et à la persistance de partisans de Daech plutôt qu'à celles des responsables médiatiques du groupe. Il semble avoir une augmentation de la propagande produite par du personnel médiatique qui n'a pas de lien officiel avec l'organisation. Cette propagande qui vade appelle à la perpétration d'attentats contre des cibles intérieures

aux vidéos célébrant Daech et défendant sa cause sert à combler les vides laissés par la baisse de la production des médias officiels de Daech et renforce et amplifie de ce fait les messages officiels de l'organisation dans le cadre d'une solide rhétorique en ligne inspirée de l'EVCR.

Le SCRS estime que la principale menace que Daech représente pour les pays occidentaux dont le Canada demeure des actes de violence extrémiste inspirés par la propagande en ligne et par les opérations insurrectionnelles de l'organisation.

Afrique

Les groupes affiliés à al-Qaïda qu'à Daech ont continué de commettre des attentats contre des intérêts occidentaux dans l'ensemble de l'Afrique occidentale et orientale. La perte par Daech de son territoire en Irak et en Syrie n'a pas eu d'incidence sur la propagation des groupes qui lui sont affiliés en Afrique. La porosité des frontières africaines combinée à l'inefficacité d'un grand nombre de forces régionales chargées de lutter contre le terrorisme permet aux groupes affiliés de se doter de bases d'opérations dans des régions où l'État n'est pas présent à l'extérieur des capitales. Une menace importante persiste toujours sur les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent ou voyagent dans ces régions et qui pourraient être victimes d'un attentat ou d'une opération opportuniste d'enlèvement contre rançon. Le Jamaa Nosratal-Islam wal-Mousslimine, groupe affilié à al-Qaïda, continue de déstabiliser le Mali, le Niger et le Burkina Faso en commettant fréquemment des attentats complexes. Le groupe al-Chabaab, aligné sur al-Qaïda, demeure le groupe terroriste dominant dans la Corne de l'Afrique et n'a pas été entravé par les activités militaires des États-Unis et d'autres partenaires étrangers. Les groupes affiliés à Daech dans la région du Grand Sahara et en Afrique occidentale centrale

et orientale ont réussi des attentats contre les forces antiterroristes régionales. Daech cherche surtout à prendre de l'expansion et à s'aligner sur des groupes djihadistes à l'échelle de l'Afrique orientale, plus particulièrement en Somalie en République démocratique du Congo et au Mozambique. Étant donné leur envergure mondiale, al-Qaïda et Daech représentent tous les deux une menace constante pour la sécurité nationale du Canada.

Afghanistan et Pakistan

À la fin de février 2020, les États-Unis et les talibans ont signé un accord définissant les conditions du retrait complet d'Afghanistan des forces de la coalition d'ici mai 2021. Ce retrait est conditionnel à la participation des talibans aux négociations de paix entre Afghans à la fin des attaques des talibans contre les forces étrangères et à leur engagement à ne pas collaborer avec al-Qaïda et d'autres groupes militants non afghans – et à ne pas permettre que le territoire afghan soit utilisé pour attaquer les États-Unis ou leurs alliés. L'intervention de la coalition en Afghanistan à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001 – à laquelle des Forces canadiennes ont participé de 2002 à 2014 et affecté plus de 2000 hommes à son apogée – tire à sa fin.

À la fin de 2020, les talibans contrôlaient ou dominaient de vastes parties de l'Afghanistan et maintenaient une présence au Pakistan. Comme le gouvernement afghan est résolu à ne pas devenir une théocratie et à ne pas renoncer aux progrès économiques, politiques et sociaux réalisés depuis 2002, le conflit se poursuit probablement en 2021, intensifiant la situation pour le peuple afghan, la sécurité régionale de l'Afghanistan et les intérêts canadiens dans la région.

De nombreux combattants étrangers non afghans dont ceux qui sont alignés sur al-Qaïda et Daech, sont toujours actifs dans la région. L'État islamique – Province du Khorassan (EIPK) est devenue un groupe affilié à Daech le plus actif à l'extérieur de la Syrie et de l'Irak. Il a réussi à lancer des attaques meurtrières qui ont eu un grand retentissement en Afghanistan, notamment celle qui, les 2 et 3 août 2020, lui a permis de faire s'évader des centaines de ses membres incarcérés. L'épidémie de COVID-19, les talibans et les forces de la coalition n'ont jusqu'ici pas réussi à perturber les activités de l'EIPK.

FILTRAGE DE SÉCURITÉ

Les programmes de filtrage de sécurité pour le gouvernement et de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constituent la première ligne de défense contre l'extrémisme violent, l'espionnage et d'autres menaces pour la sécurité nationale.

Les responsables du filtrage de sécurité pour le gouvernement du SCRS mènent des enquêtes et fournissent des évaluations de sécurité ou des conseils sur un large éventail de menaces pour la sécurité nationale. Ces évaluations s'inscrivent dans un processus global et aident les ministères et organismes clients à prendre des décisions sur l'octroi, le refus ou la révocation d'une cote de sécurité. Il incombe au ministre ou à l'organisme, et non au SCRS, de décider s'il convient d'accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité.

Le programme de filtrage de sécurité pour le gouvernement vise aussi à protéger les sites sensibles dont les installations aéroportuaires maritimes et nucléaires contre les menaces

pour la sécurité nationale. Il permet au SCRS d'appuyer la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre du processus d'accréditation de personnes canadiennes ou étrangères qui veulent participer à des événements importants au Canada, et de fournir également des évaluations de sécurité aux gouvernements provinciaux et étrangers ainsi qu'aux organisations internationales lorsque des Canadiennes ou des Canadiens cherchent à obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité pour le gouvernement s'y soumettent de leur plein gré.

Les responsables du programme de filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada ainsi qu'à l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sur les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale. Dans le cadre de ce programme, le SCRS fournit des conseils en matière de sécurité sur les demandeurs de résidence permanente et de citoyenneté, les demandeurs de visa de résident temporaire et les demandeurs d'asile au Canada. C'est à l'IRCC qu'il incombe de décider si une personne est admissible au Canada, d'accorder les visas et d'accepter les demandes d'asile, de résidence permanente et de citoyenneté.

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ

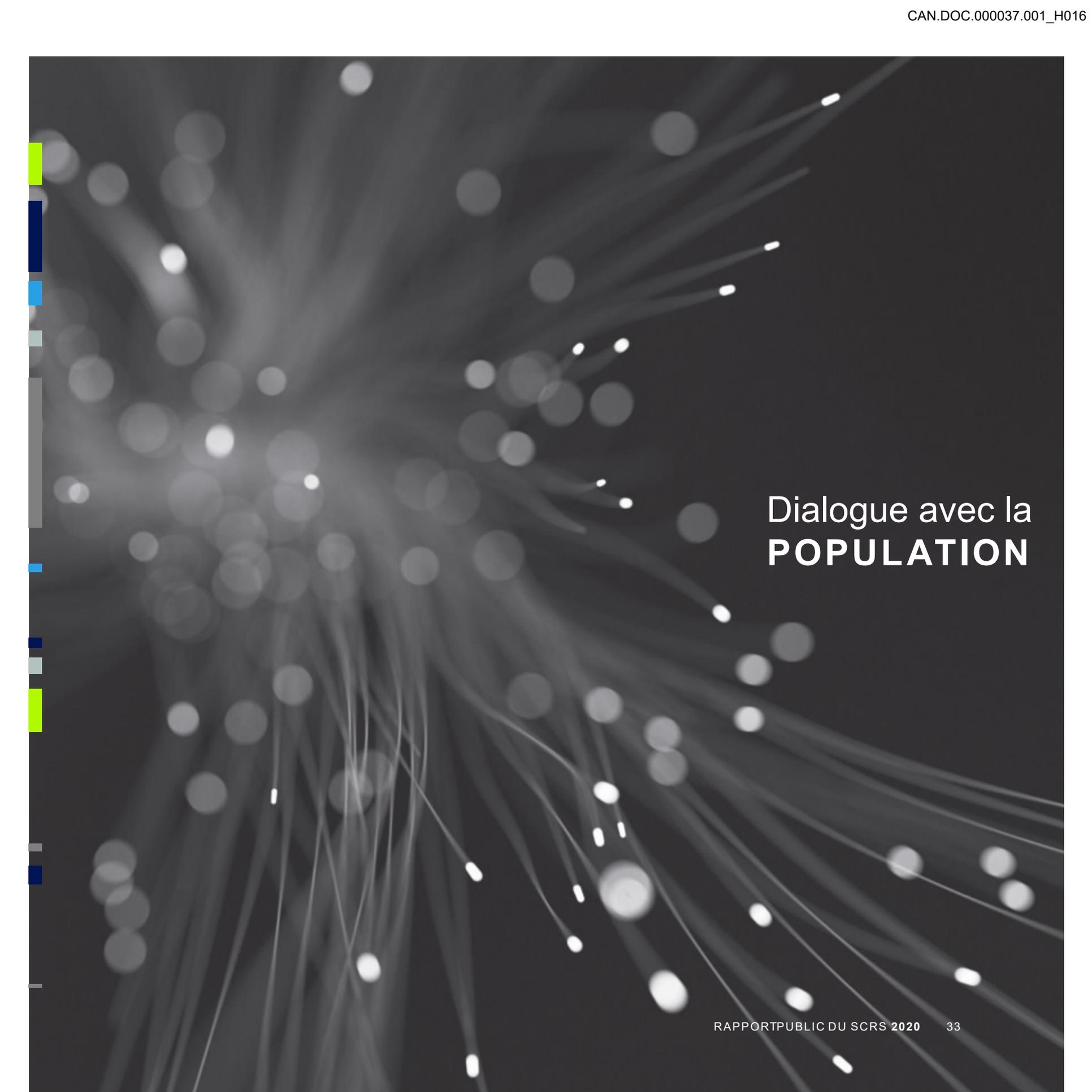
DEMANDES* 2019-2020	
Résidents permanents (présentés au Canada d'étranger)	18000
Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire**)	4600
Citoyenneté	21600
Résidents temporaire	43300
TOTAL :	324 500

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

DEMANDES* 2019-2020	
Ministère fédéral	7500
Programme EXPRES	18100
Transport Canada (aéroports, infrastructures maritimes)	52100
Cité parlementaire	2400
Installations nucléaires	10600
Provinces	240
Autres	2700
Filtrage des pays étrangers	570
Accréditation d'événements spéciaux	5000
TOTAL	167210

*Les chiffres ont été arrondis

**Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée



Dialogue avec la
POPULATION

TRANSPARENCE

La légitimité, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance de la population dans ses efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Le SCRS est conscient de l'importance de la transparence au sein de l'appareil de la sécurité nationale, ce qui comprend des communications ouvertes et franches avec la population. Ce sont ces communications qui permettent aux Canadiennes et aux Canadiens de faire confiance à leur service de renseignement de sécurité. Dans le cadre de ses efforts pour être plus transparent, le SCRS s'est engagé à parler plus ouvertement de certaines de ses activités tout en veillant à ne pas compromettre la sécurité nationale ni l'exposer à des risques. Il profite de tribunes publiques, améliore ses communications publiques et est présent dans les médias sociaux afin de parler ouvertement de ses processus décisionnels et de ses activités liées à la sécurité nationale.

En 2020, le SCRS a continué de travailler avec le Groupe consultatif sur la transparence en matière de sécurité nationale (GCTSN). Créé en 2019, celui-ci conseille le gouvernement du Canada sur la mise en œuvre de l'engagement à accroître la transparence des ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale et du renseignement. Le GCTSN s'est donné comme objectif d'insuffler de la transparence dans les politiques, les programmes, les pratiques exemplaires et les activités liées à la sécurité nationale du Canada de façon à accroître la responsabilisation démocratique, chercher aussi à mieux sensibiliser la population aux enjeux liés à la sécurité nationale, à la mobiliser davantage et à lui donner accès aux informations connexes. Enfin, il vise à promouvoir la transparence, ce qui est conforme à l'objectif que le SCRS s'est lui-même fixé il y a longtemps envers la population.



Statistiques sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

En 2020, la collaboration régulière du SCRS avec le GCTSN a atteint son point culminant en décembre lorsque le directeur s'est lui-même présenté pour discuter de divers sujets, dont l'engagement du SCRS à intervenir en amont auprès des secteurs de la biopharmaceutique et de la santé, le travail effectué pour accroître la diversité et l'inclusion dans le domaine de la sécurité nationale, la collaboration du SCRS avec ses organismes de surveillance et la nécessité de moderniser les pouvoirs du SCRS.

LIAISON

Le SCRS tisse des liens importants avec la population canadienne au moyen d'une collaboration ouverte et transparente. Ces activités exercées surtout dans le cadre du programme de Liaison-recherche de collaboration avec des intervenants qui permettent d'établir des relations qui l'aident à acquérir une meilleure compréhension des problèmes de sécurité actuels et nouveaux et qui aident le public à comprendre les enjeux liés à la sécurité nationale et le mandat et les activités du SCRS. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs de transparence et de responsabilisation que le SCRS

s'esfixestout enfaisant ensorte qu'il soit reconnu comme un service de renseignement de sécurité moderne et apte à faire face à diverses situations auxquelles la population fait confiance pour défendre ses intérêts dans un contexte géopolitique dont la complexité ne cesse d'augmenter.

Collaboration avec le milieu universitaire

En tant que démocratie libre jouissant d'une économie développée, le Canada est depuis longtemps une cible d'activités liées à la menace persistante et complexe. Ces activités dont les auteurs cherchent à obtenir des informations et des renseignements ainsi qu'à exercer une influence afin de servir les intérêts nationaux d'un État étranger, visent des organismes canadiens dont, surtout, les établissements d'enseignement. Elles menacent les valeurs fondamentales, les ressources et l'économie du savoir du Canada.

Par conséquent, pendant toute l'année 2020, le SCRS a fourni des conseils sur les menaces pour la sécurité nationale que l'espionnage et l'ingérence étrangère représentent pour les établissements d'enseignement postsecondaires canadiens afin de leur permettre de prendre des mesures de sécurité préventives.

Malgré les conditions difficiles créées par la pandémie, le SCRS a pu contribuer à un dialogue éclairé sur les enjeux liés à la sécurité nationale en mettant à profit l'expertise du milieu universitaire et en organisant 16 événements virtuels, en commandant 25 rapports et en coordonnant des séances d'information données par ses experts à de nombreux intervenants de l'extérieur. En parlant ainsi de grandes priorités en matière de sécurité nationale ainsi que d'enjeux communs

santé mentale et l'adaptation pendant une pandémie, de l'acceptabilité sociale des activités et de ses initiatives liées à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), le SCRS a facilité la collaboration et l'échange d'informations avec des sources externes d'expertise afin de créer un environnement d'apprentissage permanent, de remettre en question les hypothèses et les préjugés inconscients et de soutenir l'innovation. Au cours de l'année, des membres du personnel du SCRS ont participé à des discussions en classe et à des séminaires dans plus de 30 universités dans huit provinces. En plus de faire mieux connaître le SCRS aux étudiants, ces activités ont soutenu la stratégie de recrutement proactive du Service qui a organisé des « foires de l'emploi » virtuelles qui ont coïncidé avec des exposés de son personnel.

Collaboration avec les secteurs liés à l'innovation

Pendant l'année, le SCRS a établi des relations de confiance réciproque avec le milieu universitaire, l'industrie et les différents ordres de gouvernement. Son objectif principal était de coordonner l'initiative de sensibilisation à la menace liée à la COVID-19 et d'établir des relations avec des intervenants dans les secteurs de la biopharmaceutique, de la recherche, des sciences de la vie et de la science des données ainsi que dans les secteurs de la logistique, de la distribution et des chaînes d'approvisionnement. En 2020, le SCRS a offert des centaines de séances d'information sur la menace et fourni des conseils pour atténuer la menace adaptée à chaque situation afin d'aider ces secteurs à prendre des mesures concrètes pour protéger les intérêts canadiens liés à la recherche et à l'économie. Il a aussi eu recours à d'autres formes de dialogue dont la publication ciblée d'articles dans des magazines de l'industrie.

Relations avec les communautés

Le SCRS investit beaucoup d'efforts pour bâtir des relations avec des communautés, leurs membres et leurs dirigeants en vue de gagner leur confiance et de la conserver. En plus d'être une pratique exemplaire, l'offre constante de soutien du SCRS est une détermination à collaborer avec des communautés aidées à protéger les gens contre l'intimidation ou d'autres activités hostiles menées par des acteurs étatiques étrangers.

Par exemple, la tragédie du vol PS752 a incité le SCRS à se rapprocher de la communauté iranienne du Canada en établissant des communications ciblées avec divers groupes

et dirigeants de la communauté. Ces discussions ont ouvert la porte à des possibilités de collaboration. De même, à la suite de la terrible attaque contre une mosquée à Toronto, le SCRS a noué un dialogue avec d'importants dirigeants de la communauté musulmane et il est déterminé à entretenir une relation de collaboration plus proactive.

Ces exemples montrent bien que le SCRS continue d'encourager toutes les communautés canadiennes à participer à d'importantes discussions visant à les aider et à mieux informer la société sur les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale du Canada.

PROGRAMME MAISON-RECHERCHE COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS SCRS

Dialoguer avec des partenaires et des intervenants, notamment dans le milieu universitaire, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organismes communautaires et les différents ordres de gouvernement

Soutenir les activités opérationnelles en mettant le personnel et les décideurs en relation avec des sources d'information externes et des points de vue variés

Commander et diffuser des recherches et des analyses d'experts susceptibles d'éclairer les activités opérationnelles et le débat public sur diverses questions liées à la sécurité nationale

Nourrir la confiance en présentant le « visage humain » du SCRS, en dissipant les mythes et en nouant avec divers intervenants des relations durables mutuellement avantageuses



Effectif du **SCRS**

DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le SCRS travaille à intégrer de nouvelles stratégies et approches pour éliminer les obstacles systémiques, mieux comprendre, apprécier et valoriser tous les types de diversité. Pour apporter ce changement, s'est tourné vers son effectif et s'est penché sur ses systèmes et sa culture. Le SCRS est conscient qu'il est important et utile d'incorporer des éléments de diversité et d'inclusion dans ses pratiques et ses politiques pour remplir plus efficacement son mandat.

En 2020, le SCRS a entrepris de doter d'une stratégie détaillée de diversité et d'inclusion dans laquelle il est question des préjugés, du leadership inclusif, du recrutement, des possibilités de carrière et de perfectionnement et de franches communications sur des questions difficiles comme le racisme systémique. Ce travail va de pair avec la stratégie sur l'accessibilité. Le SCRS a pour but d'assurer un milieu de travail sans obstacle.

CODE DE CONDUITE

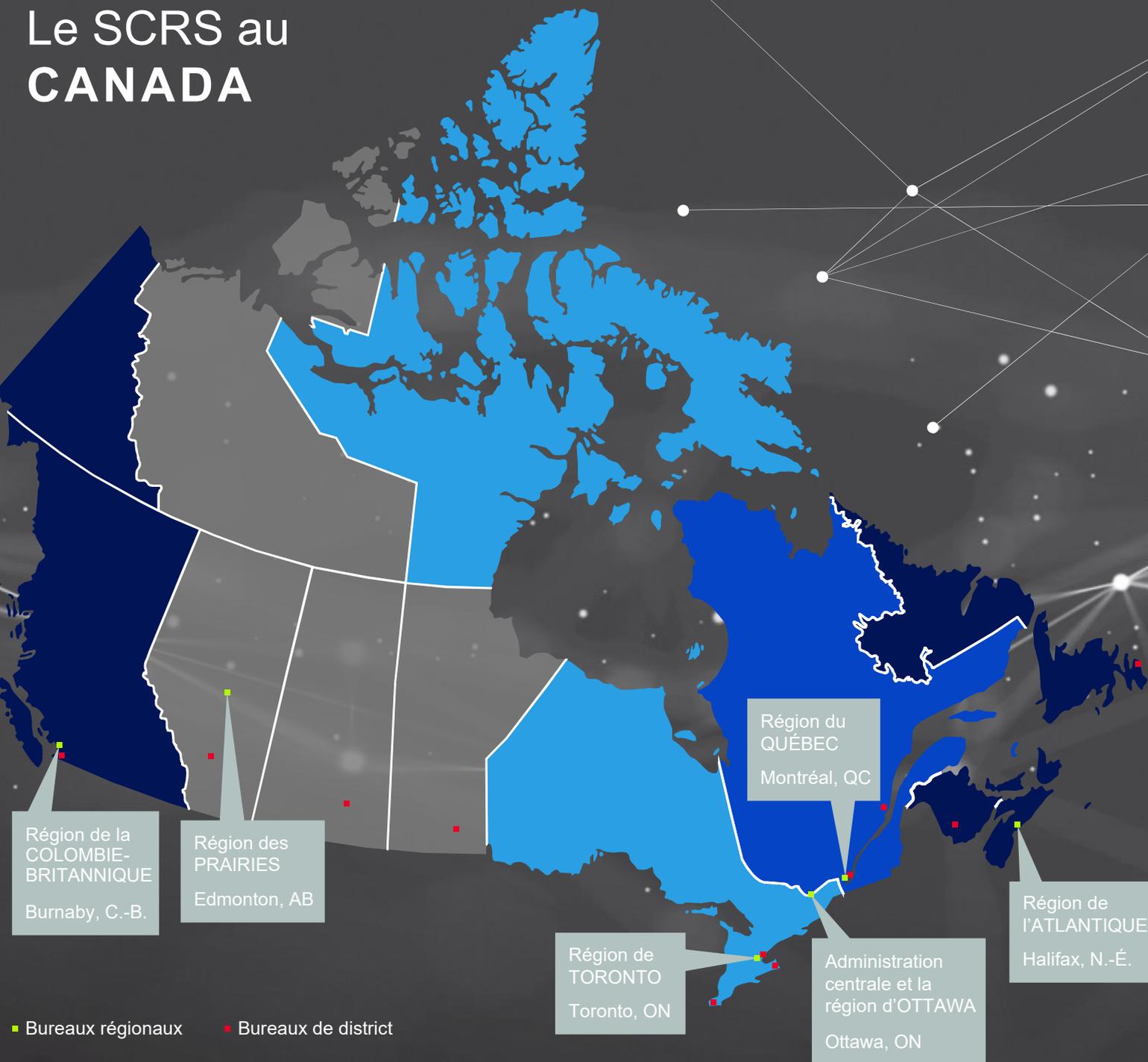
La protection de la population et de la sécurité nationale du Canada est un travail important, mais la manière dont les membres du personnel du SCRS se comportent au travail est tout autant. En 2020, le SCRS a franchi une étape importante en vue de remplir son engagement d'offrir un milieu de travail sain et respectueux à tout son personnel. En publiant son Code de conduite, les membres du personnel sont au cœur de ce nouveau Code qui a été élaboré à la suite d'une vaste consultation dans toute l'organisation visant à donner à tout un chacun la possibilité d'y contribuer directement. En plus de faire de l'adhésion au Code de conduite une condition d'emploi, le SCRS y énonce clairement ce qu'il attend de son effectif et insiste sur l'obligation de rendre compte du respect en milieu de travail. Il présente les valeurs que les membres du personnel se sont engagés à défendre dans leur milieu de travail : le respect d'autrui, le respect de la démocratie, l'intégrité, la saine gestion et l'excellence. Le SCRS doit tenir compte de ces valeurs dans toutes ses décisions, en discuter et se mettre au défi de les respecter dans son milieu de travail, et dans le travail qu'il accomplit pour la population canadienne.

En 2020, le SCRS a :

- Publié et mis en œuvre un nouveau Code de conduite ainsi que les politiques connexes visant à favoriser un milieu de travail sain, respectueux et exempt de harcèlement. Comme l'adhésion au Code de conduite est une condition d'emploi, tous les membres du personnel doivent attester tous les ans qu'ils s'y conforment;
- Poursuivi la *Campagne sur le respect* qu'il a lancée en 2019 en vue de transformer son milieu de travail en encourageant la prévention afin de cultiver un milieu sûr, respectueux et inclusif;
- Facilité la consultation réalisée dans le cadre de l'initiative ACS+ sur l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques justes et équitables et veillé à ce que les conseils sur l'ACS+ transparaissent dans les principaux projets – notamment dans les politiques et les pratiques sur la mobilité de l'effectif, la nouvelle technologie opérationnelle, les plans de continuité des activités et de reprise pendant la pandémie. Le Cadre stratégique de Sécurité publique sur la sensibilité aux préjugés, la diversité et l'inclusion en sécurité nationale, l'examen de la diversité et de l'inclusion, les activités menées dans le cadre de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada et le Cadre de gestion des personnes du SCRS;
- Accordé une importance considérable à la diversité et à l'inclusion dans les discussions avec les cadres, et tenu une séance spéciale afin de souligner l'obligation de rendre compte et l'importance des dirigeants et du leadership dans ce domaine – une obligation de rendre compte qui est énoncée en toutes lettres dans les ententes de rendement de chacun des cadres;
- Mis en œuvre de nouvelles stratégies afin de recruter davantage de membres de groupes issus de la diversité;
- Élaboré un catalogue de possibilités d'apprentissage pertinentes pour tout le personnel dont une formation sur des questions comme les préjugés, le racisme et la discrimination; et
- Célébré des événements culturels qui sont importants pour des membres du personnel et qui témoignent de l'effectif diversifié du SCRS et élaboré un plan, en collaboration avec celui-ci, pour que les journées et les événements multiculturels importants soient soulignés.

Tout en reconnaissant qu'il reste du travail à faire, le SCRS est résolu à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte de représenter et de soutenir les communautés canadiennes diversifiées et inclusives qu'il protège.

Le SCRS au CANADA

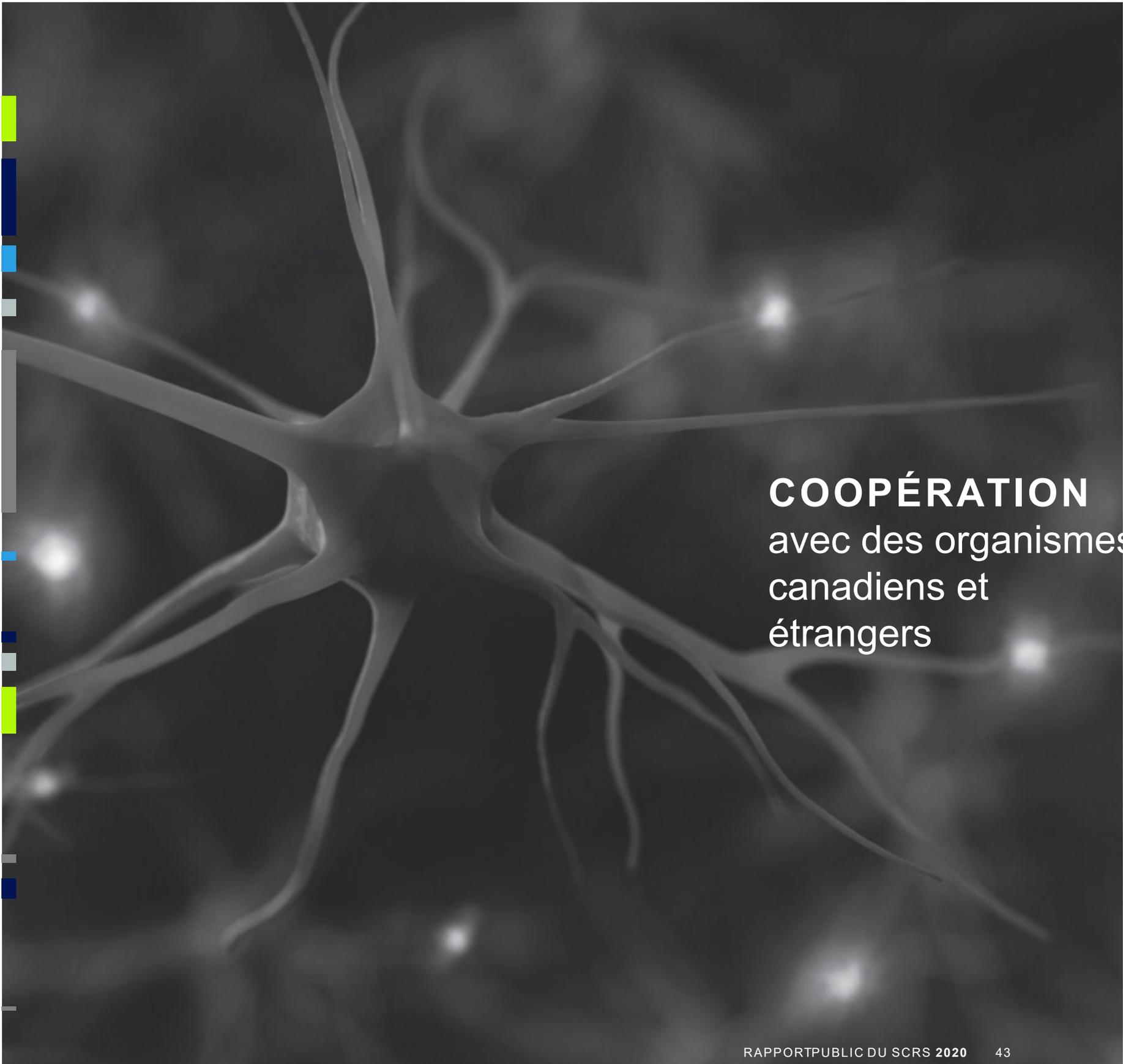


En plus de posséder dans tout le Canada des bureaux régionaux et des district chargés de recueillir des renseignements pour remplir son mandat, le SCRS a des bureaux à divers endroits dans le monde. Ces postes à l'étranger qui sont chargés de mener les enquêtes ont notamment entre autres une présence dans des villes comme Londres, à Paris

Les postes travaillent aussi à recueillir des renseignements que le SCRS a établies avec ses partenaires à l'étranger qu'à faire enquête et à recueillir des renseignements sur une menace pour la sécurité du Canada. Les menaces sont de plus en plus interdépendant que jamais, et les menaces pour la sécurité internationale n'émanent pas toutes de l'intérieur du Canada. Un grand nombre des menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada ont un lien avec quelqu'un ou quelque chose ailleurs dans le monde, qu'il s'agisse d'une idéologie extrémiste, d'un terroriste ou d'un État hostile. Le personnel du SCRS

poste à l'étranger enquêtes et des renseignements qui n'atteignent les frontières canadiennes.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu une grande influence sur les activités que le SCRS mène à l'étranger. Le SCRS a pris des mesures rigoureuses pour essayer de limiter la propagation du virus, dont la fermeture des frontières, l'adoption de mesures en matière de rassemblements publics, l'usage de masques et des couvre-feux nationaux. Malgré ces défis compliqués son travail, le personnel du SCRS a beaucoup d'ingéniosité et a réussi à maintenir ses relations avec des partenaires importants malgré les difficultés occasionnées par la pandémie. Il a continué à envoyer des renseignements de qualité, dont des renseignements qui ont aidé le SCRS à s'acquitter de la tâche importante que représente la sensibilisation des secteurs de la santé et des sciences de la vie.



COOPÉRATION
avec des organismes
canadiens et
étrangers

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES ÉTRANGERS

Comme les menaces pour la sécurité sont toujours plus interdépendantes et mondiales, le SCRS ne peut pas remplir son mandat en vase clos. L'échange d'informations avec des organismes étrangers est toujours et demeure essentiel pour répondre aux exigences du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale. Grâce aux ententes qu'il a conclues avec des services étrangers, le SCRS a accès à des informations à jour sur un certain nombre de menaces éventuelles, ou particulières, ce qui lui permet d'obtenir des informations qu'il n'aurait pas autrement.

Le SCRS a conclu des ententes avec plus de 300 organismes étrangers dans quelque 150 pays et territoires. Toutes ces ententes ont été autorisées par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et ont reçu l'aval du ministre des Affaires étrangères, conformément à l'alinéa 17(1)b) de la *Loi sur le SCRS*. Le processus pour établir des ententes avec des services étrangers est rigoureux et tient compte de divers éléments, dont les exigences en matière de sécurité du Canada, le respect des droits de la personne et la fiabilité du service étranger. De plus, les agents du SCRS en poste à l'étranger recueillent et communiquent des renseignements sur les menaces qui pèsent sur le Canada, ses intérêts et

Le SCRS s'oppose avec la plus grande fermeté à ce que de mauvais traitements soient infligés à quiconque par un organisme étranger. Conformément à son cadre d'échange d'information avec des entités étrangères et aux politiques connexes, il évalue toutes ses ententes avec des services étrangers et tient compte, notamment, de la réputation sur le

plan des droits de la personne acquis partout dans le monde, qu'il a conclu une entente au sein des divers appareils de la sécurité et du renseignement.

Le SCRS est tenu de collaborer avec des organismes étrangers dans le plein respect des lois et des obligations légales du Canada, notamment de la *Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères* (LCMTIEE). Il fait rapport chaque année au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur la mise en œuvre de ses instructions reçues au cours de l'année civile précédente. De plus, conformément au paragraphe 7(2) de la LCMTIEE, il publie des informations sur ce processus de mise en œuvre.

La pandémie de COVID-19 a renforcé l'importance de la coopération avec des partenaires étrangers. Malgré la pandémie, le SCRS collabore toujours étroitement dans des dossiers de sécurité d'intérêt mutuel, dont – et surtout – ceux qui ont trait aux activités hostiles d'acteurs étatiques et à l'extrémisme violent. Il a maintenu la collaboration avec ses principaux partenaires pendant la pandémie afin d'échanger des informations et d'obtenir des renseignements de sécurité sur les menaces pour la sécurité du Canada et les intérêts canadiens, tant au pays qu'à l'étranger.

Le SCRS entretient des relations solides et bien établies avec ses alliés. Le SCRS a de nombreux partenaires canadiens dans tout le gouvernement du Canada, ainsi qu'avec des services d'application de la loi provinciaux et locaux. Étant donné l'actuel contexte mondial de la menace, chaque partenaire doit utiliser son propre mandat et les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour protéger le Canada et sa population contre les menaces au pays.



Surveillance et **CONFORMITÉ**

CONFORMITÉ

Le Service doit démontrer la conformité de ses activités pour conserver la confiance du Parlement de la Cour fédérale des partenaires et du public, tout en contribuant à satisfaire aux exigences en matière de reddition de comptes et de transparence ainsi qu'à favoriser l'efficacité opérationnelle.

Par le passé, le SCRS comptait sur la surveillance administrative, les vérifications internes ainsi que les examens de l'Inspecteur général et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité pour assurer la conformité de ses activités. Toutefois, à la suite d'examen internes, il a déterminé qu'il avait besoin de doter d'un programme officiel de conformité.

Mis en place en 2016, le cadre de conformité opérationnelle est maintenant considéré comme un outil de premier plan pour renforcer la culture de la conformité au SCRS. Le gouvernement a aussi reconnu l'importance d'investir dans des activités d'assurance de la conformité, puisqu'il a accordé des fonds au SCRS pour améliorer son programme.

Parmi les principales activités figurent des investissements essentiels dans l'infrastructure de la technologie de l'information afin de soutenir le processus entourant les mandats, l'élaboration d'une méthode pour faire rapport sur les cas possibles de non-conformité opérationnelle et les évaluer, l'intégration dans les directions opérationnelles d'experts qui fournissent rapidement des conseils et des orientations et l'élaboration de politiques et de procédures internes claires pour les membres du personnel.

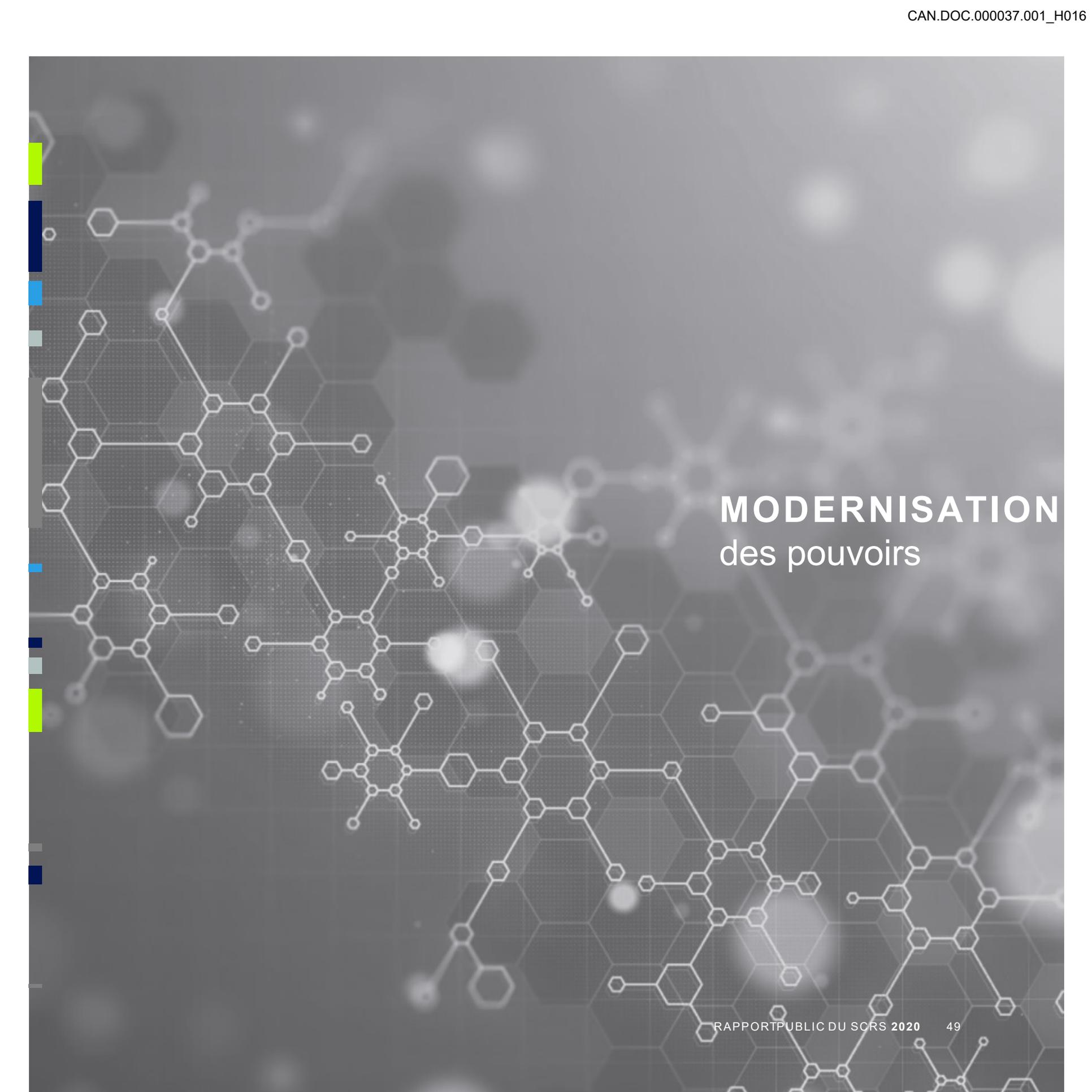
À la suite d'une décision rendue récemment par la Cour fédérale qui reprochait au SCRS de ne pas avoir respecté son obligation de franchise envers la Cour, le SCRS a pris d'autres mesures concrètes afin d'en renforcer ses mécanismes internes de reddition de comptes. Ainsi, il a créé une section des déposants qui centralise l'expertise nécessaire pour présenter les demandes de mandats, et chargé un ancien sous-procureur général d'effectuer un examen indépendant et de formuler des recommandations. Le SCRS est en voie d'appliquer les recommandations découlant de cet examen qui sont essentielles pour conserver la confiance de la Cour fédérale et de la population, et pour remplir son mandat de protéger le Canada.

À la suite de la décision de la Cour fédérale, les ministres de la Sécurité publique et de la Justice ont renvoyé l'affaire à l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) qui a entrepris un examen que le SCRS soutient activement. Il fait bon accueil aux constatations et recommandations qui en ont résulté dont certaines ont trait à des mesures déjà mises en place pour répondre aux préoccupations de la Cour, ainsi qu'aux possibilités d'amélioration additionnelles.

EXAMENS ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DE L'EXTÉRIEUR

Le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) et l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) jouent un rôle essentiel en réalisant des examens indépendants des activités du SCRS et en formulant des recommandations d'amélioration. Leurs rapports publics annuels permettent mieux comprendre les activités du SCRS et les difficultés auxquelles il se heurte, et aident à favoriser une discussion positive et éclairée avec la population sur la nature de son service de renseignement et sur ce qu'il devrait faire dans le contexte de la menace actuelle.

En plus d'avoir soutenu activement plusieurs examens en transmettant des documents et en organisant des séances d'information, le SCRS a facilité l'accès à ses bureaux régionaux en 2020 afin de permettre aux comités de mener à bien leurs études et de préparer leurs rapports.



MODERNISATION des pouvoirs

MODERNISATION DES POUVOIRS

La pandémie de COVID-19 a ouvert des failles de sécurité que des acteurs étatiques très compétents pourraient exploiter pour servir leurs intérêts stratégiques au détriment de ceux du Canada. Plus que jamais, le contexte en ligne offre à une foule de tenants de l'extrémisme violent à caractère idéologique ou religieux un terrain propice à la radicalisation, au recrutement et à la communication. L'an dernier, le SCRS a été contraint d'adapter sa position opérationnelle afin de contrer des menaces nouvelles et changeantes tout en étant aux prises avec bon nombre des mêmes restrictions que l'ensemble de la population.

Les pouvoirs que lui confère la *Loi sur le SCRS* limitent cependant sa souplesse dont le SCRS peut faire preuve pour conjurer ces menaces dynamiques. Les répercussions du télétravail intelligent sur la vie privée font actuellement l'objet d'un débat public. Le contexte juridique continue d'évoluer au Canada en ce qui a trait au respect de la vie privée et à la technologie. Tout cela a un effet direct sur les opérations du SCRS, notamment sur la façon dont les informations sont recueillies et le moment où un mandat doit être demandé.

Le monde d'aujourd'hui regorge de données ce qui offre des occasions intéressantes, mais présente aussi des défis étant donné le cadre législatif actuel. Par nécessité conformément à son mandat, le SCRS cloisonne ses informations afin de satisfaire aux exigences en matière de respect de la vie privée, ce qui limite l'analyse qu'il peut en faire, qui pourrait être un outil puissant pour faire avancer ses enquêtes.

Adoptée en 1984, la *Loi sur le SCRS* peut poser, de nos jours, des problèmes d'interprétation qui peuvent avoir des répercussions pratiques sur les activités d'enquête courantes. Par exemple, l'interdiction de communication d'informations classifiées limite l'aide que le SCRS peut apporter à des entités à l'extérieur du gouvernement – dont les municipalités, les universités et les infrastructures essentielles – qui sont aux prises avec de graves menaces pour la sécurité nationale. Le SCRS examine les répercussions sur ses activités dans le contexte de la menace en ligne du critère de stricte nécessité auquel son mandat de collecte de base est assujéti.

Il reste du travail à faire pour que le SCRS dispose des bons pouvoirs et des bons outils pour être un service d'enseignement moderne et remplir son mandat. Il faudra notamment étudier les conclusions et les recommandations des organismes de surveillance, les constatations des examens internes et les décisions de la Cour fédérale. Le SCRS apprendra aussi des expériences de ses alliés, parce que le Canada n'est pas le seul à se heurter à ces difficultés. Ainsi, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont récemment conclu d'importants examens de renseignement qui fournissent des informations précieuses au Canada. Le SCRS continuera de collaborer étroitement avec ses partenaires au gouvernement du Canada, tant du portefeuille de la Sécurité publique que du ministère de la Justice, afin de faire en sorte de pouvoir agir efficacement pour protéger la sécurité nationale et tout en respectant ses obligations légales et les droits des Canadiennes et des Canadiens.

